

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Albion, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire..	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux - LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a terminé l'examen du budget des cultes et commencé la discussion du budget de l'intérieur.

Procès des maîtres-chanteurs. L'audience a été entièrement occupée par les plaidoiries.

Le comte Tornielli a remis ses lettres de créance. Les assurances les plus cordiales ont été échangées.

En Belgique, l'agitation au sujet du Congo prend un caractère nettement antimonarchique.

Une mutinerie a éclaté au Prytanée militaire de la Flèche.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

Doléances Agricoles

La réunion de la Société des Agriculteurs de France, qui a lieu à Paris, appelle l'attention sur les questions agricoles. Examinons donc la situation des propriétaires terriens, ainsi que celle des fermiers et des ouvriers des campagnes.

Commençons par les grandes propriétés.

Les grands domaines ont à peu près disparu de notre pays. Un fait brutal que personne ne contestera, c'est que les 40 millions d'hectares exploités sont divisés en 14 ou 15 millions de parcelles.

Un tel morcellement rend impossible l'emploi des machines perfectionnées; il rend également impossible les travaux de drainage et d'irrigation qui seraient, dans beaucoup de terrains, d'une très grande utilité.

Cette division extrême du sol augmente à chaque génération, puisqu'elle est le résultat de l'application des articles du Code civil relatifs au partage des biens entre les enfants d'une même famille.

En édictant ces dispositions, le législateur avait eu pour but d'amortir, de faire disparaître même l'influence des grands propriétaires terriens. Maintenant que cette besogne est faite, et bien faite, ne serait-il pas sage de remanier nos lois de succession ?

Ces lois amènent trop vite, en effet, la division des grands domaines; elles portent surtout une grave atteinte à la moyenne propriété qu'elles détruisent; elles créent l'instabilité des foyers campagnards, sont une cause de division dans les familles; enfin et surtout, elles ont contribué à la dépopulation de notre pays.

Ces conditions défavorables deviennent encore pires sous l'influence de la rente du sol, qui est trop élevée par rapport aux changes supportés par les paysans, par rapport aussi à la mévente des produits.

Des divers impôts que paie le cultivateur je ne dirai rien; qu'il collectionne les imprimés officiels que lui adresse son percepteur, et il pourra se rendre compte que, bon an mal an, ses contributions augmentent de quelques francs. Mais pour équilibrer un budget de 3 milliards, il faut frapper là où il y a des ressources. Avons qu'on tombe bien.

J'allais oublier un impôt qui ne se paye pas en argent mais qui n'en est pas moins lourd : l'impôt du sang.

C'est un impôt nécessaire et les milliers de soldats qui, l'arme au bras veillent sur nos frontières, protègent évidemment le travail national. Aussi, malgré la gêne qui en résulte pour les travaux agricoles, nos cultivateurs, qui sont avant tout des patriotes, envoient de bon cœur leurs fils servir le pays, en attendant que l'état des relations internationales permette la suppression générale et simultanée des armées permanentes.

Voyant ses revenus diminuer et ses charges augmenter sans cesse, le cultivateur emploie moins d'ouvriers.

Ceux-ci alléchés par l'appât d'un salaire plus élevé, attirés par les plaisirs de la ville, vont s'embaucher dans les ateliers urbains.

Ceux qui sont laborieux et économes amassent quelquefois une petite aisance; le plus grand nombre s'adonne à la débauche, tombe dans la misère et mourra, quand l'heure sera venue, un fort contingent à l'armée de l'émeute.

Ainsi disparaît de nos campagnes cette classe de journaliers laborieux qui formait le fond de nos populations rurales.

Cette émigration vers les villes ne se remarque pas seulement chez les ouvriers agricoles, mais encore chez les petits propriétaires que l'hypothèque et l'usure ont ruinés. D'après des documents officiels on peut constater que cette classe moyenne des campagnes est à la veille de disparaître. Ce sera une perte irréparable pour l'agriculture.

La première atteinte qui lui a été portée lui est venue certainement de l'hypothèque et de l'usure, mais une autre non moins grave, remonte à une quinzaine d'années, son contre-coup sur l'agriculture a été terrible.

C'était au lendemain de la guerre, tout renouveau à la joie et à l'espérance lorsque le goût de l'agio se répandit des grandes villes dans les provinces. Les forbans de la finance firent miroiter aux yeux de tous l'espoir de gros bénéfices, de fortunes gagnées sans efforts. Ils furent aidés par les gens d'affaires, agitateurs des biens ruraux. Sous l'impulsion de ces hommes, le paysan richard fouilla sa paillasse et retourna son bas de laine, l'ouvrier économe cassa sa tirelire, le bon bourgeois fit grincer les portes de son coffre-fort : des sommes folles furent englouties dans des spéculations véreuses. L'argent en se détournant de la terre, augmentait la crise.

En même temps, la passion du jeu avait peu à peu envahi les classes dirigeantes, haute bourgeoisie ou noblesse. Maintenant on joue partout : dans les cercles, dans les casinos, dans les villes d'eau, dans les stations d'hiver; les grands cercles de Paris sont devenus des tripots mondains où se dépense l'or des paysans de France. Ah! si cet or ainsi gaspillé, sali par la spéculation et la débauche eût été employé au relèvement de l'agriculture, nous verrions des merveilles et nous n'aurions pas été les témoins affligés de ces procès retentissants, de ces verdicts qui ont fait rougir la conscience française.

Pour comble de malheur, les habitants de nos villages sont encore la proie des rôdeurs.

Aux premiers jours du printemps, lorsque l'alouette, cette gentille compagne du laboureur, lance sa joyeuse chanson dans le ciel bleu d'avril, champs-volants, mendiants, pâles voyageurs et « refailleurs de comète », toute la bohème des grandes routes se met en campagne. Ce monde geignant, tirant le pied mais ayant la main hardie pour lever la menace à la bouche exploite nos fermes isolées, nos hameaux les plus reculés, répand partout la terreur.

La laborieuse et austère existence de nos populations rurales n'est donc compensée ni par des avantages matériels, ni par la sécurité.

Longtemps délaissés, n'ayant pas conscience de leurs droits, de leur force, croyant que la misère et le mépris étaient leur lot ici-bas, elles se sont résignées à leur triste sort. Puisse le réveil qui paraît vouloir se refaire, être assez énergique pour tirer nos agriculteurs de leur torpeur et leur faire entrevoir un avenir meilleur!

Sans doute, la lutte sera longue et pénible; beaucoup la commencent qui ne la verront point finir; mais le salut de l'agriculture du pays tout entier est au bout, et le but est assez noble pour qu'on s'y dévoue corps et âme.

Mais on n'a rien sans peine.

H. Dusoc.

Lettre Parisienne

Paris, 17 février.
L'ANGLETERRE ET LE CONGO. — LA COMMISSION DE DÉCENTRALISATION. — LA DISCUSSION DU BUDGET.

L'Angleterre a mis les pouces; elle reconnaît que les Hovas sont des rebelles et des belligérants. Le Foreign-Office ne pouvait guère faire autrement; ayant reconnu le protectorat français, il était bien obligé de nous reconnaître les moyens de le faire respecter. Voilà un nouveau succès à l'actif de M. Hanotaux qui, non content d'avoir été l'historien de Richelieu, s'efforce avec bonheur de marcher sur ses traces. La fermeté dont il a fait preuve n'a pas permis à l'Angleterre de se dérober, suivant sa tactique habituelle.

Reste la question du Congo, qui, quoi

qu'en dise le Temps, prête à la discussion.

L'Etat du Congo et la Belgique elle-même n'ont d'existence que par la volonté des puissances, qui, en vertu de la part qu'elles ont prise à leur création, conservent le droit de s'opposer à tout changement qui modifierait la situation primitive. Je ne dis pas qu'elles usent de ce droit, mais elles pourraient le faire.

L'union au Congo français du Congo belge donnerait à la France en Afrique une position de nature à éveiller les inquiétudes de l'Europe. Cette éventualité n'étant pas près de se réaliser, il n'y a pas lieu de s'en occuper pour le moment. Ce qui importe, c'est de savoir si les puissances qui ont reconnu la Belgique et qui en garantissent la neutralité admettront, et dans quelles conditions, qu'elle s'annexe le Congo. Nous serons fixés sur leur attitude quand elles auront reçu communication officielle de la reprise qu'on discute en ce moment à Bruxelles.

La commission de décentralisation est nommée. Elle est beaucoup trop nombreuse.

Soixante membres! Cela fait un petit parlement pour une question qu'il vaudrait mieux étudier sans trop parler. Or, on va faire surtout des discours; on décentralisera l'éloquence, non les affaires. C'est un fait reconnu que le travail des commissions est en raison inverse du nombre des commissaires. Trois personnes au courant de la procédure des bureaux auraient fait de meilleure besogne que soixante députés très ferrés sur la théorie, mais qui n'ont jamais pu apprécier par eux-mêmes les beautés de la paperasserie administrative.

Il est donc douteux que la commission aboutisse à des résultats pratiques.

Quant aux réformes à opérer, on est assez généralement d'avis qu'il conviendrait de faire du canton l'unité administrative et d'autoriser des groupements de départements pour certains services publics. Il est probable qu'on s'arrêtera à quelque projet dans ce sens. Mais la question se posera alors de déterminer les attributions des cantons et des groupes de départements.

L'instruction primaire et secondaire, la voirie, la surveillance champêtre et forestière, le service des eaux, l'assistance publique, les écoles d'agriculture sont avant de services que l'on pourrait confier sans inconvénient aux autorités locales. Même les routes dites nationales n'ont plus l'importance d'un service d'Etat depuis la multiplication sans cesse accrue des réseaux de chemins de fer.

Surtout, les roads de cuir de Paris voudront-ils se dessaisir de tout cela? C'est douteux. Je croirais plus volontiers que les bureaux souleveront tant de difficultés que la décentralisation restera encore une fois en panne.

Le budget avance tout doucement. La Chambre continue à le discuter académiquement, avec un manque absolu de sens pratique.

Tous les ans, on voit reparaître à la tribune des orateurs qui débitent d'une façon déclamatoire des tirades sur toutes choses. La Chambre les écoute, repousse leurs propositions et on passe à un autre exercice oratoire; ce qui fait perdre du temps sans gagner un centime au pays.

On a bien raison de dire que ce n'est pas la Constitution qu'on devrait réviser, mais les mœurs politiques. Tant que les idées, les tendances de la Convention ne seront pas bannies du monde parlementaire, la meilleure des constitutions ne vaudra rien du tout.

Les députés sont à la Chambre pour voter ou refuser des crédits, selon leur opinion, pas pour autre chose. Tant qu'on ne comprendra pas cette vérité, les affaires publiques ne marcheront pas correctement.

UN PARISIEN.

Service téléphonique

LE COMTE TORNIELLI A L'ÉLYSÉE

Paris, 18 février.
M. Félix Faure a reçu, cet après-midi, en audience solennelle, à l'Élysée, M. le comte Tornielli, le nouvel ambassadeur d'Italie.

En présentant ses lettres de créance, le comte Tornielli a dit :

Je dépose en vos mains les lettres de Sa Majesté le roi d'Italie m'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de votre personne.

Les ordres de mon auguste souverain, les instructions de son gouvernement me traçant une ligne de conduite facile et agréée à suivre, puisque le devoir n'est prescrit de ne rien négliger de ce qui peut contribuer au maintien et à la consolidation de l'amitié si heureusement existante entre l'Italie et la France, ainsi qu'au développement de leurs relations de bon voisinage.

Le but de la mission que j'ai l'honneur de remplir auprès de vous sera d'autant plus aisément atteint que rien ne divise les deux pays, dans le sincère désir de coopérer au triomphe des idées pacifiques et au progrès de l'harmonie des intérêts communs de l'Europe. Sur ce terrain vaste, les deux nations peuvent marcher l'une à côté de l'autre, animées de la même confiance mutuelle dont leur estime, leur respect réciproque sont la base essentielle.

Si la conviction profonde que j'accepte de l'importance et de l'utilité de la tâche qui m'est confiée est soutenue par votre bienveillance, que je m'appliquerai constamment à mériter. Les résultats que j'en obtiendrais seront des

plus heureux pour nos deux pays et des plus honorables pour moi.

M. le président de la République a répondu :

Je reçois avec plaisir les lettres par lesquelles Sa Majesté le roi d'Italie vous accrédite comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République française.

Les sentiments que vous exprimez attestent le prix que votre souverain attache au maintien et à la consolidation des relations amicales entre deux nations voisines.

Nous ne sommes pas moins désireux d'assurer un résultat si conforme à leurs intérêts réciproques comme à leurs communes traditions, et vous pouvez compter sur le concours du président et du gouvernement de la République, pour vous faciliter l'exercice de la mission qui vous est confiée.

M. le comte Tornielli s'est ensuite retiré. Ajoutons qu'à son départ, de même qu'à son arrivée, les honneurs réglementaires lui ont été rendus.

Les maîtres-chanteurs EN CORRECTIONNELLE

Paris, 18 février.

L'audience est ouverte à midi 30. Le public est plus nombreux que vendredi et samedi. L'attitude des prévenus n'a pas changé; ils paraissent très abattus.

LES PLAIDOIRS

M. DESPLATS

C'est M. Desplats, défenseur de Girard, qui a le premier la parole.

Il y a ici, dit-il, un administrateur de journal qui n'a jamais été une ligne, un reporter qui a poussé l'américanisme jusqu'à servir la police, et un faux baron polonais qui de près ou de loin n'a jamais touché à la presse; c'est dans ce milieu que le banquier a fait par la presse, et dans ce milieu que maître et je m'en félicite pour l'honneur du journalisme français.

M. Desplats, examinant ensuite la prévention qui pèse sur Girard, s'efforce de dégager sa responsabilité de celle qu'a encourue Portalis.

Il y a quelque chose, dit-il, que Girard redoute plus qu'une condamnation : c'est qu'on puisse l'accuser de délation. Oui, il avait vué un culte à son ancien élève Portalis et il a continué plus tard à lui témoigner son admiration, mais une parole amère n'est sortie de sa bouche contre celui qui a fui devant votre justice, et l'a abandonné sur ces bancs!

Passant aux faits du procès M. Desplats dit qu'il n'y a pas un mot dans la plainte de M. Bloch qui vise une tentative de chantage exercée sur lui par Portalis de complicité avec Girard.

En ce qui concerne les chantages Bertrand, le défenseur prétend que M. Bertrand n'était, plus tenancier de cercle au moment de la campagne du « vieux pont », le cercle qu'il dirigeait ayant été fermé par mesure administrative, il n'y a donc aucun lien entre cette campagne et les versements faits par M. Bertrand.

La prévention est mal fondée, dit ensuite M. Desplats, et vous êtes venus à poursuivre Girard comme l'auteur d'un crime dont Portalis ne s'est pas rendu coupable. D'autre part, si des prêts d'argent ont été consentis à Portalis par Bertrand, ils constituent des services personnels et Girard n'avait pas à les faire figurer sur les livres de la Société. Ces sommes ne regardaient en rien les actionnaires du journal.

Le seul qui concerne l'affaire des chemins de fer du Sud, Girard s'est borné à offrir à M. Félix Martin la publicité du XIX^{ème} Siècle pour soutenir le projet à la Chambre. M. Félix Martin a dit à l'audience, Girard n'a usé d'aucune parole comminatoire à son égard.

Pourquoi alors douter de sa parole? Pourquoi, méconnaissant les prescriptions du code d'instruction criminelle, le tribunal oserait-il lui imputer des propositions faites à l'insu de celles qui ont été faites publiquement à son audience?

Il est matériellement impossible de prononcer une condamnation quelconque contre Girard. En tout cas, il n'y a aucun fait qui bénéficie des prévenus du doute qui plane sur cette affaire.

En terminant, le défenseur s'élève contre les rigueurs préventives exercées contre ces hommes qu'on n'a pas craint d'arracher brutalement à leurs familles, à leurs affections, sous le simple dénominateur de tenanciers de maisons de jeux.

Au surplus, s'écrie-t-il, dans la presse on n'a pu avoir d'être vengeux. Les journaux ont tenu trop cher et se vendent trop bon marché.

Messieurs, conclut M. Desplats, il n'y a aucune chose qui m'effraie dans ce procès, ce sont les sermons que vous m'avez faits et la délicatesse de vos courtes. Gardez-m'en!

M. PELLETIER

M. Michel Pelletier présente ensuite la défense du pseudo baron Heffler.

Il proteste contre les renseignements de police fournis sur son client et qui le représentent comme vivant d'escoquerie.

M. Pelletier rappelle qu'Heffler, d'origine polonaise, fut naturalisé français en 1888.

Sa naturalisation a été scellée par le sang versé par lui et ses deux frères, morts en 1870, en se battant pour la France.

L'évocation de ces souvenirs provoque les larmes du prévenu qui cache sa figure dans son mouchoir.

Pendant ensuite des faits méconnus du procès, le défenseur déclare qu'Heffler ignorait les intentions de Portalis et qu'il a agi de bonne foi. Du reste, si le rendez-vous n'avait pas eu lieu dans son salon, il se serait certainement produit ailleurs.

Le défenseur conteste la sincérité des déclarations de Clerg et de M^{me} Hugot, et il termine ainsi :

Aujourd'hui la presse est mêlée à la condamnation de tous les int réts commerciaux et financiers; elle sur vivra les affaires et fait pressé des affaires. Le temps est passé où on ne s'occupait que des articles 1^{er} écriques. Vaile que vaile, je vous demande de faire descendre Heffler de cette première charrette que vous avez amenée ici.

Après cette plaidoirie, à 3 heures 30, l'audience est suspendue pendant quelques minutes.

M. DE SAINT-AUBAN

A la reprise, la parole est donnée à M. de Saint-Auban, défenseur de Trocard, qui sollicite l'acquiescement de son client.

La cause de Trocard, dit-il, a été gagnée par M. le substitut lui-même, quand il a rendu hommage à son passé. Je n'ai qu'un regret, c'est

que la croix qui n'était peut-être pas très ni rite quand on l'a donnée au publiciste, ne lui ait pas été remise le jour où il l'avait si noblement gagnée en défendant la patrie.

A l'instruction, on n'a procédé à aucune confrontation. La véritable instruction n'a commencé qu'à la barre du tribunal. C'est de celle-là seule qu'il faut tenir compte. C'est pour nous la suprême garantie en même temps que le suprême espoir est dans le jugement que nous attendons du tribunal.

Trocard n'a pas fait chanter M. Bertrand. Il n'a fait que des propositions que Bertrand a acceptées sans avoir été menacé. C'est un contrat qui avait été passé. Bertrand avait peur d'une campagne de presse, Trocard lui proposait de lui préparer un contrat contre la peine de plus, et alors quoi de reprochable ?

En dressant son budget de prévision, Trocard n'a fait que ce que font tous les courtiers de publicité. Où trouvez-vous le chantage ? Les cercles faisaient bien de prendre des précautions. En effet, le projet de loi imposant les jeux de cartes des cercles venait d'être déposé par M. Fleury-Ravarin et les journaux en demandaient l'abolition. Les cercles faisaient donc bien de se défendre.

M. de Saint-Auban conclut en demandant l'acquiescement par le simple et son client. L'audience est levée à 5 h. 45 et renvoyée à demain pour la fin des plaidoiries.

SÉNAT

Paris, 18 février.

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Chaillemet-Lacour.

L'élection de M. Parisot comme sénateur de l'heure est validée.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à la réglementation des filiales centrales de Paris.

M. Camessasse, rapporteur, établit la nécessité de cette réglementation dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs et pour réprimer les fraudes.

Les divers articles du projet sont adoptés. Le Sénat décide de passer à une deuxième délibération.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

CHAMBRE

Paris, 18 février.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 10, sous la présidence de M. Brisson.

C'est à peine s'il y a deux cents députés en séance.

LE BUDGET DES CULTES

La Chambre reprend la discussion du budget des cultes.

Les premiers chapitres sont adoptés.

M. Wetter, sur le chapitre relatif aux traitements des curés, demande la suppression du crédit affecté à la création d'une cure à la basilique de Saint-Denis.

M. le directeur des cultes répond que la basilique ne peut recevoir aucune autre affectation.

L'amendement est repoussé.

Les derniers chapitres du budget sont adoptés sans modification.

Budget de l'Intérieur

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'Intérieur.

M. Georges Berry demande une indemnité en faveur des victimes des troubles du quartier Latin en 1893.

M. Leygues répond que l'Etat ne doit rien et n'est pas responsable en cette affaire. (Mouvements divers.)

M. Brinard présente quelques observations relatives à l'application de la loi sur les secours médicaux.

La discussion générale est close. Les sept premiers articles sont adoptés.

M. Jourde, sur le chapitre 8 (dépenses du Journal officiel) se plaint du retard apporté par le Sénat au vote du projet tendant à la publication d'une feuille spéciale contenant les débats parlementaires et qui serait vendue cinq centimes.

M. Groussier dépose un amendement tendant à la création immédiate de cette feuille.

M. Leygues prononce d'examiner la question et de donner satisfaction aux vœux exprimés. (Très bien! Très bien!)

M. Groussier retire son amendement.

M. Baudry d'Asson constate que la Chambre n'est pas en nombre. Il est honneux, dit-il, de voter des millions dans de pareilles conditions! (Bruit.)

M. Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Les chapitres 8 à 28 sont adoptés.

M. Mercier demande que l'Etat subventionne plus largement les sociétés de secours mutuels.

M. Leygues répond qu'un rapport sur la question sera prochainement distribué.

M. Saint-Martin, sur le chapitre 29 (subvention pour l'achèvement des chemins vicinaux), présente un amendement tendant à constituer des fonds de réserve qui permettraient de faire des avances au taux de 6 0/0.

MM. Ribot et Cochery combattent l'amendement qui est repoussé par 284 voix contre 217.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures, et la séance levée à onze heures quarante-cinq.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Brisson.

La Chambre adopte un projet de loi relatif à l'établissement d'un câble télégraphique entre Obok et Djibouti, dans la mer Rouge.

Budget de l'Intérieur

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Intérieur.

Les chapitres 29 à 39 sont adoptés.

M. Marcel Habert demande que tous les individus sans domicile soient rapatriés par le chemin de fer et non par étapes.

M. Leygues promet d'examiner la question.

Les chapitres 40 à 45 sont adoptés.

M. Rey demande qu'à l'avenir les fonds provenant du pari mutuel et consacrés à des œuvres d'assistance soient affectés jusqu'à concurrence du tiers à l'agrandissement et à la construction des hôpitaux.

L'orateur critique également la jurisprudence du Conseil d'Etat qui méconnaît aux

bureaux d'assistance le droit d'accepter des legs rapportant moins de 50 francs d'intérêt.

M. Leygues s'engage à examiner ces questions et à donner une solution pour 1896.

M. Rey insiste en faveur de son amendement.

M. Boucher rapporteur le déclare inutile car, chaque année, on dépense pour les hôpitaux, des sommes supérieures à celles que demandent M. Rey.

L'amendement est adopté par 283 voix contre 230.

Les chapitres 46 à 55 sont adoptés.

Un amendement de M. Georges Berry demandant une subvention de 100,000 francs pour la police municipale de Paris est repoussé par 357 voix contre 113.

Les chapitres 56 et 57 sont adoptés.

LES FONDS SECRETS

M. Prudent-Dervillers demande la suppression du crédit de 1,600,000 francs affecté aux fonds secrets.

Il reproche au ministre Dupuy d'avoir distribué ces fonds aux rastaquouères de la presse. (Bruit.)

Cela est indigne d'un gouvernement républicain. (Applaudissements à gauche.)

M. Leygues répond que la Chambre a toujours jugé les fonds secrets indispensables et les a toujours votés.

Quant à leur emploi, il y a une légende qui doit disparaître. (Exclamations à gauche. Très bien! au centre.)

Ces fonds sont exclusivement affectés à la Sécurité générale qui en a absolument besoin. (Applaudissements au centre.)

Il y a peut-être en parfois des abus, mais ces abus ne se renouvelleront pas. (Très bien au centre. — Exclamations ironiques à gauche.)

M. Marcel Habert demande si le gouvernement est décidé à poursuivre jusqu'au bout les affaires de chantage. (Mouvements divers.)

Il est d'autant plus nécessaire que la justice ait son libre cours, que ce n'est pas un plumeau, mais un balai qu'il faut pour nettoyer la presse. (Bruit.)

M. Trépoix, ministre de la justice. — Je ne me servirai ni de plumeau ni de balai, mais de la justice, à laquelle seront déversés tous les coupables. Toutes les plaintes seront examinées et les poursuites nécessaires ordonnées. (Très bien, au centre.)

M. Vaillant reproche au gouvernement d'entretenir des agents provocateurs parmi les grévistes.

L'amendement de M. Prudent-Dervillers est repoussé par 363 voix contre 120.

M. Charonnet demande de réduire le crédit de moitié soit, de 800,000 fr.

Les fonds secrets servent à payer les frais de candidature officielle. (Bruit.)

Trois cent mille francs ont été employés pour l'élection d'un député du Gers. (Cris! Le nom! Le nom!)

M. Brisson invite l'orateur à s'abstenir d'affirmer sans preuves.

M. Baudry d'Asson. — Cet argent fut dépensé contre M. Cassagnac. (Tumulte.)

M. d'Hulst prétend également avoir eu à combattre un candidat officiel.

M. Leygues réclame comme témoignage de confiance, le vote int'oral du crédit.

L'amendement de M. Charonnet est repoussé par 345 voix contre 135.

Les chapitres 58 à 62 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Baudry d'Asson demande de fixer la séance à demain à une heure de l'après-midi, car personne ne vient le matin. (Bruit.)

L'orateur défend sa motion avec une fougue qui lui vaut un rappel à l'ordre.

La motion est repoussée par 345 voix contre 157.

La séance est levée à 7 heures.

PHYSIONOMIE DES SÉANCES.

(De notre rédacteur spécial)</

s'étaient attardés dans les restaurants du voisinage et le président, toujours ponctuel, toujours fidèle à son poste, regardait d'un œil mélancolique le morne désert étendu devant lui.

Mais tout aussitôt, on s'est empressé de perdre le bénéfice de l'avance obtenue dans la séance du matin; les discours se sont allongés, les amendements sont devenus plus nombreux et on a recommencé à picotier. On s'est étendu sur l'amendement Lacombe, concernant les chemins vicinaux, et sur celui de M. Rey, affectant à la construction de nouveaux hôpitaux une partie des fonds du pari mutuel.

Tous deux ont valu, du reste, un joli succès à leur auteur; le premier a été renvoyé à la commission avec l'assentiment du gouvernement, et le second a été voté à cinquante voix de majorité. Il était tout près de six heures quand on est arrivé aux fonds secrets dont M. Prudent-Dervillers a demandé la suppression.

Les fonds secrets! Encore une question qui aggrave soulevait de violents orages sous la coupole vitrée du Palais-Bourbon et qui depuis a perdu beaucoup de son acuité.

Quels beaux discours de principe nous avons entendus jadis à ce propos! Quels violents incidents nous avons vu se déchainer! Certains cabinets ont même failli se faire renverser en défendant ces malheureux fonds secrets, qu'ils considéraient, sinon comme très mornaux, du moins comme nécessaires.

Aujourd'hui, bien que le procès sur les affaires de chantage ait permis à certains orateurs de faire, à la tribune, des rapprochements peu aimables pour la presse, le débat n'a pas été bien chaud et le ministre de l'intérieur a obtenu, sans trop de peine, le vote des fonds, dits de « sûreté générale ».

ENTREVUE DE SOUVERAINS

D'après une dépêche de Venise au New-York Herald, les trois souverains de la Triple-Alliance se rencontraient au printemps sur les bords de l'Adriatique. On ajoute même que le prince de Galles assista également à cette entrevue, dont le prétexte serait les manœuvres de la flotte autrichienne.

L'empereur Guillaume, en tout cas, se trouverait, à cette époque, à Passaria, où l'impératrice a l'intention de passer deux mois.

La présence du prince de Galles s'expliquerait par une visite projetée à Florence, et celle du roi Humbert par son voyage à Venise à propos de l'inauguration de l'exposition d'art international.

LA SANTÉ DE NOS SOLDATS

L'épidémie du 27^e de ligne. Dijon, 18 février.

Nous avons annoncé la mise aux arrêts du colonel du 27^e de ligne à la suite d'un regrettable incident. Un soldat, nommé Henri Pétrot, gravement atteint de pneumonie, s'était en vain présenté plusieurs fois à la visite du major sans pouvoir se faire reconnaître malade. Il s'en était suivi une punition et la mort du malheureux.

Nous avons également annoncé l'envoi à Dijon du médecin Colin, chargé par le ministre de la guerre de procéder à une enquête sur les nombreux cas de maladie qui se sont produits au 27^e de ligne.

Un commencement d'enquête a été établi que ces cas de maladie sont dus au surmenage des troupes dans les marches de nuit de ces derniers temps; soit par le dégel, soit par un froid intense, les hommes faisaient le service en campagne avec grand froid et même des éclaircisseurs couchés dans la neige.

Deux médecins du régiment sont particulièrement incriminés pour refus de reconnaître le malade.

Il a été reconnu, entre autres faits, que le caporal Crinquand, porté malade le matin et non reconnu comme tel par le médecin, a dû être l'après-midi transporté à l'hôpital où il est mort quelques heures plus tard.

L'émotion produite par ces incidents fait chanceler de crainte, et cela s'explique, tout le monde touchant personnellement ou par les liens aux choses de l'armée.

La garnison de Nancy. Nancy, 18 février.

L'hôpital militaire est encombré de malades, à la suite du nombre sans cesse croissant des cas de bronchites et de gripes. Le général Brault a prescrit l'installation d'ambulances provisoires dans toutes les casernes de Nancy. C'est ainsi qu'au 6^e de ligne, par exemple, on a dû transformer la salle d'école en salle de malades.

Indépendamment de ces mesures sanitaires, le colonel de ce régiment a décidé que chaque commandant de compagnie pourrait envoyer vingt hommes en permission.

Malingres et indisponibles. Paris, 18 février.

On lit dans l'Echo de Paris: Méconnaissant l'avis unanime des commandants de corps d'armée, l'ancien ministre de la guerre avait exagéré le contingent à incorporer avec la classe 1893. Plus de 30.000 malingres furent appelés. Ces pauvres diables n'ont pas tardé à montrer que la bonne volonté ne remplace pas les forces physiques. Dans la seconde quinzaine de novembre, les corps de troupe ont dû faire renvoyer plus de 5.000 hommes admis au service malgré certaines infirmités constatées par les conseils de révision. Depuis deux mois, le nombre des indisponibles appartenant à cette catégorie s'est accru avec les exigences du service et les rigueurs de la température.

Comme commandant de corps d'armée, le général Zurlinden avait apprécié la dangerosité de cette mesure. L'ancien ministre n'a pas voulu attendre de trop nombreux accidents. Il vient de prescrire une visite médicale très attentive de tous les jeunes soldats classés bons pour le service, deuxième catégorie.

Le médecin-chef de chaque corps classera cette catégorie de la classe 1893 en « définitivement propres au service » et « impropres à servir ».

La commission de réforme examinera de suite toutes les recrues classées comme impropres au service militaire et on les renverra dans leurs foyers aux frais de l'Etat.

LA CATASTROPHE DE MONTCAU

Montcau-les-Mines, 18 février.

L'enquête parlementaire. Délégation de la commission parlementaire d'enquête sur les conditions du travail dans les mines a reçu hier les dépositions de tous les délégués mineurs, de M. de Gouray, gérant de la Compagnie,

de M. de Boisset, maire de Montcau; de tous les ingénieurs de la Compagnie et des ouvriers du fond.

Ce matin, les délégués sont descendus dans les puits Chagot, pour visiter les travaux.

Ce soir, ils recevront les dépositions des ouvriers du jour.

L'Expédition de Madagascar

PRÉPARATIFS MARITIMES. Toulon, 18 février.

Notre port a reçu hier soir de nouveaux ordres pour accélérer les prochains préparatifs d'envois relatifs à l'expédition de Madagascar. Le préfet maritime a communiqué au personnel ouvrier des instructions spéciales pour les travaux de chargement du matériel.

Les transports de première classe l'Annamite et le Vinh-Long ont subi toutes les réparations nécessaires et sont prêts à se mettre sur pied de guerre dans une période de vingt jours.

Leurs machines ont été soigneusement visitées, les essais de vitesse pourront être effectués sous peu.

En outre, le croiseur de troisième classe le Linois est tenu prêt à commencer ses essais au premier signal. Enfin, la construction de canonnières fluviales aux Forges et Chantiers de la Seine est poussée avec une grande activité; leur livraison pourra avoir lieu dans deux semaines.

Le préfet maritime ira visiter aujourd'hui l'Annamite, le Vinh-Long et le Linois; il ira voir demain l'état des travaux à la Seine.

Interview de M. Rousseau

M. Rousseau, le nouveau gouverneur de l'Indo-Chine, s'est embarqué, hier, à Marseille, sur l'Oxus, pour rejoindre son poste. Interviewé avant son départ par le correspondant du Gaulois:

Je pars, a dit M. Rousseau, sans autre intention que celle de faire au Tonkin de l'administration honnête.

Bienôt la colonie dédomagera la métropole de tous les sacrifices consentis.

Je m'efforcerai de faire aimer la France par les indigènes qui, trop souvent, nous regardent comme des ennemis et, en même temps, de favoriser le commerce et l'industrie de nos nationaux.

La guerre sino-japonaise aura eu, pour nous, cet excellent résultat d'aligner les bandes de pillards chinois contre lesquelles nos troupes avaient à se protéger sur les frontières du Tonkin.

D'ailleurs, l'état de prospérité de notre colonie indo-chinoise est tel que ceux-là même qui se sont montrés, jadis, les plus hostiles à l'annexion du Tonkin, repousseraient de très haut, aujourd'hui, toute proposition d'évacuation.

LE SOCIALISME

Paris, 18 février.

M. Anatole Leroy-Beaulieu, l'éminent économiste a fait aujourd'hui, à la Société des Agriculteurs de France, une longue conférence sur le socialisme.

Après avoir exposé les progrès faits dans certaines villes par le socialisme, depuis quelques années, M. Leroy-Beaulieu a montré les chefs du parti cherchant à répandre leurs funestes doctrines dans les campagnes, et a fait appel à l'initiative de tous les bons citoyens pour conjurer le fléau qui menace les travailleurs des champs.

Il a terminé en exprimant l'espoir que ceux-ci sauront résister aux entraînements des meneurs et se défer des promesses mensongères qu'on leur prodigue.

Encouragements à l'Agriculture

Paris, 18 février.

La première réunion de la Société d'encouragement aux agriculteurs de France a eu lieu aujourd'hui à deux heures, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Loubet, ancien ministre.

Après un discours de M. Loubet, qui a fait un vif éloge des résultats obtenus par la société depuis quelques années, et le compte rendu des actes de la société pendant l'année 1895, fait par M. de Lagorsse, M. Bérenger a fait l'exposé de la situation financière.

M. Hénz propose d'accorder le prix Meynot au département des Hautes-Alpes.

La réunion, sur la proposition de M. de Lagorsse et de M. Grandot, émet le vœu de reculer la date du concours agricole à la seconde quinzaine de mars, afin d'éviter les inconvénients des froids rigoureux.

INFORMATIONS

Paris, 18 février.

M. Rouvier. Le Figaro annonce que M. Maurice Rouvier serait décidé à abandonner la politique active et à ne pas se représenter aux prochaines élections.

« Des indiscrets, ajoute ce journal, vont jusqu'à prétendre que l'ancien président du conseil ne refuserait pas un poste diplomatique, qui lui serait assez prochainement offert. »

M. Rouvier, que nous avons interrogé à ce sujet, nous a déclaré qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cet entrefilet inventé à plaisir, et il a ajouté: « D'ailleurs, si j'avais des confidences à faire, ce n'est pas au Figaro que je les porterais. »

L'amiral Avellan en France. On mande de St-Pétersbourg que l'amiral Avellan partira prochainement pour la France, où il compte passer quelque temps. Il sera accompagné de son aide de camp et visitera, au cours de son voyage, plusieurs ports de France.

Le retraité de M. Poubelle. Le Soir se dit en mesure d'affirmer que M. Poubelle, préfet de la Seine, dont la santé est excellente, ne songe nullement à abandonner son poste.

Départ de l'empereur d'Autriche. L'empereur François-Joseph, qui vient de passer quelques jours au cap Marin au nord de l'impératrice d'Autriche, est parti aujourd'hui de Menton, à 3 h. 15, par train spécial, pour rentrer dans ses Etats.

AGENT POIGNARDÉ PAR UN ANARCHISTE

Paris, 18 février.

Le nommé Victor Métayer, âgé de vingt-cinq ans, et Théodore Le Gagneux, ouvrier toulonnais, âgé de trente-deux ans, demeurant rue Saint-Maur, 215, faisaient un copieux déjeuner, hier, vers une heure, dans le débit de M. Louis Diaux, Grande-Rue, au Pré-Saint-Gervais.

Au moment de régler l'addition, Le Gagneux refusa de payer: « Moi, je suis anarchiste, s'écria-t-il, c'est aux bourgeois à le nourrir! »

Le restaurateur, à bout d'arguments, alla quérir un agent. M. Belorocet, de service, fut poste dérangé de la mairie du Pré-Saint-Gervais.

A peine le gardien de la paix eût-il paru

sur le seuil de la porte, que Le Gagneux, soudain, lui lança deux coups de pied dans le ventre, et, d'un coup de tête en pleine poitrine, l'envoya rouler sur le sol.

L'agent, quoique blessé, se releva et voulut s'emparer du misérable, mais celui-ci, se dégageant si vite à crier à tue-tête: « A moi, camarades! vive l'anarchie! »

Il fallut l'intervention de trois citoyens dévoués, pour maîtriser le forcené, qui fut enfin conduit au poste de police.

Mais là, au moment où l'agent le fouillait, Le Gagneux saisit tout à coup un couteau se trouvant à sa portée et, avec rage, en porta au malheureux agent trois coups terribles au bas-ventre, à l'épaule gauche et au visage.

M. Belorocet tomba baignant dans son sang.

On se précipita sur le meurtrier qui fut aussitôt désarmé et mis dans l'impossibilité de nuire. Quant au malheureux gardien de la paix, il fut transporté à son domicile, dans un état très alarmant.

A L'ÉTRANGER

M. GIOLITTI. Rome, 18 février. — On assure que M. Giolitti se présentera le 23 courant devant le juge d'instruction.

AGITATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 18 février. — L'agitation radico-socialiste contre la reprise du Congo prend en Belgique un caractère nettement anti-monarchique.

Dans un grand meeting tenu hier au Bardo d'Anvers, radicaux et socialistes ont crié: « A bas la Monarchie! Vive la République! » et proféré des injures à l'adresse du roi. Le meeting s'est terminé par une bagarre dans laquelle plusieurs personnes ont été blessées.

LA TRIPLE ALLIANCE

Rome, 18 février. — Les journaux continuent à enregistrer les bruits les plus divers au sujet de la triple alliance.

Le Corriere della Sera prétend qu'on dit, à Vienne, que la triple alliance sera prolongée jusqu'en 1902, avec adjonction d'un nouvel article d'après lequel le traité pourra être dénoncé avant cette époque si deux des puissances contractantes déclarent vouloir sortir de l'alliance.

MORT DE L'ARCHIDUC ALBRECHT

Vienne, 18 février. — L'archiduc Albrecht, oncle de l'empereur d'Autriche, est mort aujourd'hui à une heure de l'après-midi.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Explosion d'une poudrière. Formose, 18 février.

La poudrière a fait accidentellement explosion; une cinquantaine de soldats chinois ont été tués.

Les suites d'une capitulation. Shanghai, 18 février.

Les capitaines Liu et Chang, qui commandent les forts à Liu-Kung-Tiao, se sont suicidés en même temps que l'amiral Ting et les généraux chinois.

Bien leur en a pris, car l'empereur a ordonné d'arrêter et de supplicier sans jugement tous les fonctionnaires et officiers qui ont pris part à la capitulation.

Le gouverneur de la province a reçu l'ordre de faire massacrer tous les fugitifs.

Difficultés financières. Pékin, 18 février.

Malgré l'intervention du ministre allemand, le gouvernement chinois refuse de rembourser au capitaine Von Hanneken les sommes que celui-ci a dépensées pour mettre Pékin en état de défense.

ECHOS ET NOUVELLES

L'anarchiste Pouget. La Cour d'assises de la Seine a acquitté aujourd'hui l'anarchiste Pouget, gérant du journal l'Anarchie, qui fut condamné par contumace, lors du procès des Trente, à vingt ans de travaux forcés et qui, revenu d'Angleterre après le vote de l'amnistie, avait été arrêté dès son débarquement à Dieppe.

L'espion Schœnebeck. La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris, a réduit de cinq à quatre ans la peine d'emprisonnement prononcée en 1^{re} instance contre l'ex-officier allemand Schœnebeck, poursuivi pour espionnage.

Les générosités du Président. On sait que le président de la République a accueilli un quart de vin aux troupes de terre et de mer à l'occasion de sa élection. L'intendance s'est fait remettre par les corps et les services divers l'état des sommes payées ce titre. Pour l'Algérie, la Tunisie et la Métropole, le décompte s'élève à 57.000 francs. En y ajoutant la marine et les troupes coloniales, on trouve 69.000 francs.

Perte d'un steamer. Le vapeur Besos, parti d'Oran mercredi pour l'Alcayate, avec 19 passagers, s'est perdu entre Alicante et Carthagène.

On espère que l'équipage et les passagers ont été sauvés.

POIGNÉE DE NOUVELLES

M. Pémeont, maire de Montembœuf (Charente), a été arrêté sous l'inculpation d'outrages aux ministres.

Au cours d'une manœuvre à l'école de Saint-Cyr, M. des Essarts, élève de seconde année, a été désarçonné par son cheval qui s'est renversé sur lui. Le malheureux jeune homme a eu la colonne vertébrale brisée. Son état est désespéré.

Le sixième congrès national des ouvriers et employés de chemins de fer, qui sera tenu à Paris, du 25 au 28 avril, examinera l'attitude à prendre en présence de la proposition Cordole, tendant à lever aux employés de chemins de fer le droit de se mettre en grève.

Un ancien notaire de l'Ailier, en fuite, M. Dany, s'est suicidé dans un hôtel de Nevers, après avoir blessé d'un coup de revolver un adjudant de gendarmerie qui venait l'arrêter.

M. Delatre, ancien député, a écrit au secrétaire de la Ligue franco-italienne pour lui demander d'adresser au Sénat une pétition réclamant que l'allocation de cent francs que lui sert mensuellement le gouvernement français soit augmentée.

M. Casimir-Perier, M^{me} Casimir-Perier et leur fille, venant de Beaulieu, sont arrivés à Menton, où ils séjourneront quelques jours.

L'IVROGNE CHANGE EN VEAU

Léonard et Bézuchet débambulaient par les rues, ayant fait nombre de stations dans les cabarets du quartier de la Bastille.

Ils se tenaient bras dessus bras dessous, puis, tout à coup, Léonard se pencha vers Bézuchet et lui dit: « Tu es ivre, n'est-ce pas? »

« Non, mais tu es ivre, n'est-ce pas? » dit Léonard.

« Tu es ivre, n'est-ce pas? » dit Léonard.

qu'il de choir toutes les fois qu'il mettait le pied en avant, se cramponnant désespérément à son compagnon. Et comme celui-ci cherchait vainement à le caler, c'étaient à chaque instant des zigzags capricieux.

Tant bien que mal, ils arrivèrent en haut de la rue Saint-Antoine, devant la colonne de Juillet.

Là, Bézuchet s'arrêta et se mit à pleurer.

« Pourquoi pleures-tu? lui demanda Léonard prêt à s'attendre lui-même.

« C'est ce pauvre génie qui est là-haut... vois donc, il me fait de la peine! On l'a laissé tout nu... par ce froid!

« Ne crains rien... il ne peut pas s'enrhumer du cerveau, puisqu'il a un nez en bronze.

« Dis donc, Léonard, j'ai une idée.

« Laquelle, Bézuchet?

« Je vais lui prêter mon gilet de flanelle. C'est un vrai! On ne peut pas le laisser geler comme ça!

Et Bézuchet, pour mettre à exécution son généreux projet, commençait à se dévêtir, quand Léonard lui dit sentencieusement:

« Tu as tort. Peut-être que ce citoyen vent rester là-bas comme il est; des vêtements sont des entraves à la liberté individuelle, inventés par les bourgeois pour opprimer le pauvre peuple. Nous les supprimerons, les vêtements, quand ce sera nous qui gouvernerons sans gouvernement.

Bézuchet n'insista pas; d'ailleurs, l'autre l'entraîna et il ne pouvait ne pas le suivre. Tous deux avancèrent de quelques pas. Mais au tournant du boulevard un gros obstacle se dressa devant eux. C'était un tas de sable préparé entre deux arbres. Ce fut une rude affaire, pour les deux amis, de doubler ce cap dangereux. L'un endommagea son bon genou, l'autre y laissa sa casquette.

« Tiens! fit Bézuchet, avec étonnement, c'est drôle... qu'est-ce qu'ils ont donc à danser comme ça, les réverbères? et les kiosques qui leur font vis-à-vis? En voilà un quadrille!

« Tu ne comprends pas? répondit Léonard. C'est pas les réverbères, ce sont dans les kiosques. Alors ils s'amuse, ils fêtent le carnaval.

« Dis donc, j'ai une idée.

« Encore?

« Oui, tu vas voir. Une idée étonnante! Puisque toutes les maisons défilent en tournant autour de nous, je vais attendre que la nième passe devant moi pour entrer dedans et aller dans la peine de nous fatiguer à courir après.

Léonard hocha la tête, mais il ne trouva rien à répondre, occupé qu'il était à remettre son mouchoir dans la poche gauche de sa redingote. C'était une opération très difficile et qui l'absorbait entièrement. Aussi Bézuchet, livré à lui-même, s'assit-il très tranquillement sur le rebord du trottoir. Étant impuissant, le vin lui avait servi, comme disaient les Grecs, de l'huile à ses paupières. A peine immobile, il ferma les yeux, docilement de la tête. Quelques secondes plus tard, il dormait profondément.

Léonard, de guerre lasse et désespérant de trouver sa poche, s'était décidé à glisser son mouchoir dans son gilet. Il chercha des yeux son compagnon. Quand il le vit qui ne bougeait plus, il commença par lui faire quelques représentations.

« Voyons, Bézuchet, lui dit-il, relève-toi. Au nom de ta dignité et de ton honneur d'homme, c'est pas une position sociale de dormir la tête dans les mains et les pieds dans un ruisseau. Qu'est-ce que dirait le tsar de toutes les Russies s'il te voyait commença? Il dirait que tu te dégoûtes, et il t'aurait jeté dans le fleuve.

Mais Bézuchet restait insensible. L'autre alors, le tira par le bras, puis par le pied, il n'en put obtenir qu'un sourd grognement.

Léonard fut très embarrassé. Que devait-il faire? Il ne pouvait pas abandonner son ami sur la voie publique. Entre gens bien élevés, cela ne se fait pas. Quand on a trébuché dans une rue après-midi, c'est à la honte, à la mort.

Il était plongé dans ces réflexions quand il avisa de l'autre côté de la chaussée, une voiture qui stationnait pendant que son conducteur était allé se rafraîchir chez un marchand de vin; c'était une sorte de tapissière appartenant vraisemblablement à un cultivateur des environs de Paris, dans laquelle se trouvait, ce soir-là, trois ou quatre personnes et cinq à six moutons que l'on menait à l'abattoir. Il y avait, sur le plancher, de la paille fraîche formant lit.

Léonard eut une inspiration.

« Si je le mettais là-dedans? se dit-il à lui-même; il y serait très bien, aussi bien que dans son lit, sans compter que toutes ces bonnes bêtes lui fendraient chaud.

Cette conception lui parut si séduisante qu'il voulut immédiatement la réaliser. Il n'y avait jamais parvenu tout seul, à raison des difficultés matérielles. Heureusement des passants lui donnèrent un coup de main.

Bientôt Bézuchet, soulevé de terre par des bras vigoureux et transporté comme un fût dans le véhicule, fut tranquillement installé au fond de la voiture.

Presque en même temps, le cocher qui sortait de l'estaminet, monta sur son siège et frotta ses chevaux sans se douter que son bétail venait de s'enrichir d'une tête.

Il était environné cinq heures du matin. Le jour commençait à poindre. Bézuchet reposait sur les dalles dans une des salles du bâtiment des abattoirs. Il faisait un doux rêve.

Tout à coup un bémol plaintif l'éveilla à moitié.

Il murmura avec mauvaise humeur: — Est-il ennuyeux, ce Léonard! On n'a pas idée de ronfler comme ça. C'est à croire qu'il a un clairon dans chaque narine.

Mais au bémol succéda un braillement, qui fut suivi par un hennissement, auquel répondirent des glapissements et des mugissements. C'était un charivari extraordinaire.

Bézuchet ouvrit les yeux. Il vit, à côté de lui, la tête d'un veau.

« Ça n'est pas toi, est-il le farceur, ce Léonard! Il a changé sa tête.

Il se tourna de l'autre côté; il aperçut la tête d'un mouton qui le regardait de ses yeux candides.

Cette vue le stupéfia. Il s'éveilla tout à fait.

Le spectacle qui s'offrit à ses yeux était bien fait pour le dégriser. Il vit deux cadavres sanglants d'animaux qui étaient accrochés aux plafonds et aux murs.

Il y en avait de toutes sortes, mutilés, écorchés, éventrés, décapités; ici, des bœufs qui semblaient faire une grimace macabre en tirant une langue blanche; là, des pores avec une plate béante à la gorge; et des carcasses de chevaux, des bêtes de sangliers; sur une table, des pieds de mouton alignés; sur une autre, les têtes.

Bézuchet se demanda s'il ne faisait pas quelque affreux cauchemar.

« Ça n'est pas ça? Comment était-il venu dans cet état? Il y avait du sang partout, partout, et cette odeur fade qui exhalait la mort.

Comme il se posait ces questions avec épouvante, une porte s'ouvrit. Elle livra passage à deux hommes qui s'avancèrent sinistrement. L'un tenait une lanterne, l'autre un couteau.

Le premier dit à son compagnon en désignant Bézuchet:

« Celui-là, tu vas me le saigner tout de suite; puis tu me l'apporteras pour que je découpe les filets et nous mettrons le reste dans le seloir.

A ces mots, Bézuchet voulut pousser un cri; mais aucun son ne sortit de sa gorge, tant l'angoisse l'étreignait.

Il claqua des dents, la sueur coula de ses membres, ses cheveux se hérissèrent d'horreur.

Il avait un aspect si étrange et si comique à la fois que les deux hommes qui s'étaient rapprochés de lui parlèrent en même temps d'un formidable éclat de rire.

« Allons! fit celui qui avait parlé, c'est assez plaisant. Avoue, mon gaillard, que nous n'avons causé une fièvre pour. Mais c'est bien fait, triple ivrogne! Tu mériterais que l'on te confondit vraiment avec toutes ces bêtes qui sont là, toi qui avais bien hier au point de te laisser conduire chez nous comme un porc, et de cuever ton vin en la compagnie que tu vois. Allons! décampe, mon camarade! nous avons du travail.

Bézuchet ne se fit pas dire deux fois. Il se leva brusquement, prit ses jambes à son cou et il commença à respirer à l'aise que lorsqu'il se sentit en plein air, à deux kilomètres au moins de l'endroit d'où il s'échappait.

C'est égal, la leçon avait été bonne. Pour la première fois, il comprit que l'ivrognerie a des inconvénients et qu'il peut être dangereux de perdre la notion de soi-même; aussi se promit-il à lui-même qu'il ne boirait plus jamais, jamais... sauf une fois encore pour se donner le courage de tenir son serment.

Et il entra dans un cabaret.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 103.50; Extérieure, 77.50; Italien, 80.75; Crédit Lyonnais, 82.25

Publication du NOUVEAU LYON du 19 février 1895 N° 17

Raymond Meyreuil

PAR GEORGES DE LYS

L'impétuosité de l'ouragan, les sentiers transformés en torrents par la pluie, l'épaisseur noire de la nuit, ne ralentissaient pas l'élan de sa course. Quand elle parvint à l'endroit où elle avait vu disparaître Raymond, elle s'arrêta hésitante, ne sachant plus où diriger ses pas. Alors elle marcha au hasard, grelottant sous ses vêtements trempés d'eau, trébuchant dans les ravinements rocailleux, et égarant ses pas dans ce pays bouleversé sur lequel planait la densité des ténébreux. Elle se sentait défaillir, des bourdonnements remplissaient ses oreilles étourdies par le fracas de la foudre, dans ses yeux passaient des éblouissements; alors elle s'appuya contre un rocher, prise de vertige. Soudain, à la lueur d'un éclair, elle aperçut debout sur la plateforme, la silhouette de Raymond. Elle voulut d'un suprême effort s'élançer jusqu'à lui, mais ses forces la trahirent et elle tomba sur le sol en poussant un grand cri.

Ce cri fut entendu de Raymond; on sait le reste. Peu à peu, Magdeleine avait repris

ses sens; en apercevant Raymond penché au-dessus d'elle, son regard s'éclaircit d'une joie indicible, mais il s'éteignit bientôt quand elle eut recouvré le sentiment complet de la réalité.

Voyant Magdeleine revenir à elle, Raymond s'éloigna un peu, quitta un instant la chaudière, et alla chercher dans un petit hangar adjacent, quelques poignées de bois mort pour alimenter le feu et sécher les vêtements de la jeune fille. A son retour, Magdeleine debout près du foyer, lui tendit la main et dit d'une voix faible et tremblante: — Je vous dois la vie, j'ai cru mourir dans cette nuit affreuse.

— Aussi quelle imprudence! Quelle cause a pu la motiver?

— Ne pourrais-je pas vous en dire autant, Monsieur? Mais rien ne me force à me taire; la chaleur accablante m'empêcheait de dormir et l'insomnie m'a conduit vers la campagne où j'espérais respirer un peu. Je me suis égarée dans des sentiers inconnus, j'ai été surprise par l'orage et, sans vous, mon imprudence aurait pu m'être fatale.

Magdeleine prononça les premiers mots d'un ton dégagé, mais peu à peu, sous le regard inquisiteur de Raymond, son organe se voila et les dernières paroles sortirent étranglées de sa bouche.

Raymond s'aperçut bien de son émotion, mais lui-même n'ayant pas de raison à donner de sa sortie nocturne, n'osa pas insister.

Alors, rompant brusquement l'entretien, il fit asséoir la jeune fille sur un

billot de bois grossièrement équarri, et lui fit rapprocher de la flamme ses pieds transis.

— Êtes-vous mieux? Lui dit-il au bout d'un instant.

Elle ne répondit pas, mais ses yeux reconnaissants se levèrent sur Raymond. Ce regard était plein d'une tendresse infinie, et d'une prière: il remerciait Raymond de n'avoir aucun soupçon sur le mobile qui l'avait conduit, seule, au milieu de la nuit, dans ces parages.

— Quand vous serez en état de retourner au château, nous partirons, dit Raymond, la pluie a cessé de tomber; l'obscurité est moins dense, et notre course sera moins pénible pendant cette accalmie.

— Un instant encore, s'il vous plaît, je suis bien lasse, répondit Magdeleine. Pauvre enfant! elle ne pouvait se résoudre à quitter cette lutte misérable, embelliée à ses yeux par la présence de Raymond, agenouillé près d'elle et attendant avec sollicitude son retour à la vie. Là, ne s'était-il pas uniquement occupé d'elle?

Ne l'avait-il pas entourée d'attentions qui, venant de lui, lui paraissaient si douces?

Son cœur, tout plein de Raymond, débordait de reconnaissance pour des actes commandés à tout homme, dans une situation analogue.

Mais tout cela n'était qu'un leurre, bientôt elle rentrerait au château; là,

Raymond, tout à son amour et à ses pensées secrètes, oublierait qu'il l'avait tenue quelques instants dans ses bras; il ne songerait plus à elle que pour lui adresser, entre temps, quelques-uns de ces mots d'amitié, blessants pour son amour!

Alors elle porta ses regards sur Raymond qui, tout absorbé dans ses propres réflexions, paraissait l'avoir oubliée. Elle se leva et lui dit simplement: — Partons, voulez-vous?

— Oui, dit Raymond, mais enveloppez-vous dans votre mantille qui est sèche maintenant et qui pourra vous préserver de l'humidité laissée par l'orage.

— Merci, vous êtes vraiment paternel, dit-elle avec un peu d'amertume, et si jamais je dois faire une escapade semblable à celle-ci, je vous prendrai pour guide.

— J'espère que vous ne renouvellez pas pareille imprudence; mais puisque vous estimez autant mes services, appuyez-vous sur mon bras, le sentier sera, je crois, assez large, pour que nous marchions tous deux côte à côte.

Magdeleine voulut refuser tout d'abord; mais lorsqu'elle eut fait quelques pas, ses chaussures déchirées ne lui permirent plus de marcher dans un chemin dont elle ne connaissait pas les aspérités; elle dut dès lors accepter l'offre de Raymond.

Tout d'abord, elle s'appuya sur son bras, puis, écartant la fatigue et aussi un besoin de se sentir soutenue par celui qu'elle aimait, elle s'abandonna davan-

tage. Meyreuil ne s'aperçut de rien, tout occupé qu'il était à chercher les passages et à éviter à sa compagne les cailloux granitiques dont cette contrée est couverte, et dont les arêtes vives entament si cruellement le pied.

Magdeleine avait le cœur trop doucement ému pour interrompre sa rêverie par la moindre parole. Bien souvent, dans ses songes, elle s'était vue avec Raymond, parcourant à nuit close des sentiers difficiles, s'appuyant sur son bras et échangeant de temps à autre un mot de tendresse uni à un regard d'amour. Hélas! que ce rêve était déçu! Si elle avait Raymond à ses côtés, combien loin d'elle était le cœur du mari d'Huberte! A cette pensée, son cœur se serra et...

— Vous pleurez, Magdeleine, dit Raymond en entendant un sanglot, et en sentant trembler sous le sien le bras de sa compagne.

— Ce n'est rien, un effet nerveux que la fatigue produit sur moi.

— Laissez-moi en douter, mon enfant; votre course folle cette nuit, vos larmes en ce moment, me font croire qu'un gros chagrin vous agite.

Justement, dit Magdeleine un peu sèchement, un chagrin d'enfant auquel on a cassé sa poupée.

— Grand Dieu, cette fois-ci, je ne me trompe pas, l'amertume de votre ton m'indique que ce mot de chagrin vous a blessée; c'est donc une véritable douleur?

— Non, Monsieur, je lui laisse, il est inutile de m'interroger.

— Je le vois sûrement, dit Raymond avec douceur, je vous ai blessée; pardonnez-moi ma maladresse, vous avez peine qui vous tourmente; au nom de votre amitié pour Huberte, au nom de l'affection que j'ai pour André, dites-moi votre souffrance et jamais cœur plus discret n'aura reçu vos confidences.

— Jamais. — Pourquoi? Je ne croyais point être pour vous un indifférent. Alors confiez votre peine à Huberte, sa main sera douce pour en panser la blessure.

— A Huberte moins qu'à tout autre! s'écria-t-elle involontairement. Et irritée, nerveuse, elle quitta le bras de Raymond. Ce dernier eut un instant comme un pressentiment de l'amour de Magdeleine; certes bien des hommes, à sa place, auraient eu la même idée; mais l'attitude de la jeune fille au moment de son mariage et aussi le peu de fatuité de Raymond, l'empêchèrent de s'arrêter à cette pensée. Dans sa surexcitation Magdeleine avait laissé échapper une parole qu'elle aurait voulu n'avoir jamais prononcée. S'apercevant du regard rêveur de Raymond, elle résolut de détourner ses soupçons et, comme ils étaient près du château, se rapprochant de lui, elle dit avec gravité:

(A suivre)

Le mercredi 20 février 1895, à onze heures du matin, sur la place du Pont, à Lyon, vente aux enchères publiques de divers objets saisis tels que: machine à couper le papier, presse lithographique, caractères d'imprimerie, etc. 533.

LE CONCENTRÉ



en flacons est un nouveau et grand succès de la cuisine française! En vente chez Maxence LAGNIEN, 1, rue Puits-Gaillot.

A VENDRE Usine à vapeur en ville, pleine activité. 30 chevaux de force, 2.000 m. terrain, hangars et diverses autres constructions. S'adr. M. Craven, 52, rue de Rome, Marseille.

On demande un bon Préparateur de santon pour la place de Chalons et les environs. S'adresser à M. A. Bousviel, distillateur à Dijon.

GÉRANT

Pour maison de gros. Position 5.000 fr. par an. Apport de garantie 10.000 fr. LECCLA, 73, boulevard Sébastopol, Paris.

DEURRE fromages et salaisons, installation neuve à céder, dans quartier populeux, pour cause de repos. S'adresser chez M. Deloy, 23 rue des Bons-Enfants, Marseille.

CHIEN à vendre. Danois, gris souris, taille 0 m. 78, 1 an 1/2, très bon de garde. S'adresser à M. Barfard, à Tartaras (Loire), gare Freves-Burel.

HOMME de 40 ANS demande emploi, a été chauffeur-mécanicien et connaît les manipulations de laboratoire. Adresser les offres: Morel, bureau du journal.

Une Fabrique d'huiles d'olive demande Représentants sérieux visitant l'épicerie à Lyon et dans les environs. Offres à M. Derivieux, agent principal à St-Fons (Rhône).

NE PRENEZ PAS LA PEINE de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'agence de location « Lyon-Logements », 4, rue Pierre-Corneille, à côté de la place Morand. — Adresses et renseignements gratuits. — Recherches à forfait d'appartements vides et sous-location. Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

RHUME La Crème pectorale BAYEREL sera toujours la Reine des PECTORAUX pour guérir Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie. Dépôt général: Pharmacie CHARLES BAYEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens. PRIX : 2,25

Grande Laiterie et Crèmerie DE BELLECOUR 25, rue Gasparin et rue Simon-Maupin, 2 LAIT STÉRILISÉ pour les enfants élevés au biberon et les malades

ÉPICERIE LACHENAL 28, Cours Gambetta Maison de confiance Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiteries, Conserves, Pâtes, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX : Chartre du Couv., verte 8.95 | Chocolat Menier, 1/2 kil. 1.60 | jaune 6.95 | Poulain » 1.35 | Absinthe Pernod... 3.70 | Cacao Van Houten... 3.90 | Arquebuse St-Genis... 3.60 | Thé vert... 3.10 | Amer Picon... 2.70 | noir... 4.25 | Rhum Saint-James... 4 » | Café extra... 2.90 | Chauvet... 3.10 | Tapioca, le paquet... » 45

PLANTS GREPPÉS, MONDEUSE ET GAMAYS Sur Riparis, Solonis, Jacquéz BOUTURES DIVERSES MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)

3 Ans de Crédit PIANOS & ORGUES PLEYEL et de tous les facteurs En payant une location variant de 18 à 25 francs par mois et au-dessus, on peut devenir possesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garanti vingt ans. — Envoi franco de la notice illustrée. Choix considérable de Pianos riches: Pleyel, Gaveau, Krügerstein, Krieger, etc. LOCATION simple, dans tous les prix. Pour 12 à 15 fr., on a de véritables instruments d'artistes. MAISON CH. MORETTON & Co Successeurs de VIENNET 9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL, Lyon

LE QUINA BRUNO A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue. A la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin: « Avoir de l'appétit! » il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot. Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur. D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire. L'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin apéritif, le digestif par excellence. Ses qualités antifebriles ennuiment toutes l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres. Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur. Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Tavernier, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli son apparition. Sa limpidité constante, la finesse de son goût et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables. Fabrique: 36, quai Fulchiron, Lyon Prix: 3 fr. 50 le litre. — 12 litres: 30 fr. Envoi franco à partir de 2 litres

En vente partout: Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

EAU DES SEURS MARTHE-LAURE Composition aromatique Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie. En vente chez tous les parfumeurs au prix de 3 francs le demi-flacon et de 5 francs le flacon. ENTREPOT GÉNÉRAL: LYON, 54, RUE SAINT-JEAN, LYON

CHOCOLAT EXPÉDITIF GUÉRIN-BOUSTRON Vente en gros: Maison R. PRUDHOMME, Parfumeur en Gros 12, Rue Vieille-Monnaie, LYON

Maison J. BADOUD & Co 217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vandrey, 13 LYON (Guillotière) Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'Épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants:

Table with 2 columns: VINS ROUGES and VINS BLANCS. Rows include Cachet bien, Cachet vert, Cachet jaune, Cachet blanc, Cachet rouge, Cachet vert, Cachet blanc, Cachet rouge, Cachet blanc, Cachet rouge.

Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes EN FUTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus. Tous nos vins sont garantis naturels

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANÇ LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros: JACQUET, 1, rue Vanbecour, LYON

GRAND CHOIX DE FONDS DE CAFÉ Hôtels et Restaurants situés à Valence, Romans, Montélimar, Privas, Annonay, Saint-Péray et dans toute la région du Sud-Est. Dans tous les prix Fonds de Commerce Bureaux de tabac S'adresser: CHABERT père et fils, directeurs du Bureau des Ventes du Sud-Est et des Petites affiches valentines, boulevard Bancel, 1, Valence-sur-Rhône.

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & Co 25, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence M. C. BALOUZET 13, Quai des Célestins, 13 LYON

ON OFFRE Le Logement gratuit à une personne seule, dans un appartement, à Lyon, pour l'habiter et l'aérer pendant absence. Ecrire à Mme M. Roux, au bureau du journal.

BEL APPARTEMENT 6 Pièces, 2 Alcôves 2 BALCONS, 6 FENÊTRES sur le devant EAUX ET GAZ INSTALLÉS 1.200 fr. à prendre de suite S'adres. quai Pierre-Scize, 63

Publication du NOUVEAU LYON du 19 février 1895 N° 52

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

Il y pensait tout le temps. Et pendant que, fouettant à tour de bras la jument du juge de paix, il était allé chercher Renaudière à Cerdon, il s'était répété vingt fois ces mots cabalistiques. — La feuille de papier... la trace d'une botte ou d'un brodequin... six clous à droite, cinq clous, seulement cinq clous à gauche... Ah! si on le trouvait!!! Et voilà que son regard reste obstinément, presque maladivement attaché aux pieds de Renaudière toujours à genoux. C'est le pied droit qu'il regarde. Il se penche plus près, il regarde mieux. — Ah! mon Dieu, fit-il... on dirait... — C'est drôle, fit-il; à force d'y penser, je vais voir maintenant ces clous-là sous toutes les bottes.

Il se frotte les yeux. M. Barrédieu, intrigué, suit sa pantomime et le considère avec curiosité. Enfin, effaré, Jean-Jean se retourne vers le juge. — C'est drôle, dit-il tout bas. — Qu'y a-t-il donc? — Les clous, vous savez, cinq à gauche, six à droite? — Et bien? — Regardez! Et d'un geste lent, presque imperceptible, plutôt même du regard que du geste, il indique les pieds du docteur.

La botte droite a cinq clous à gauche, six à droite.

M. Barrédieu met le doigt sur les lèvres. — Chut! dit-il à Jean-Jean.

Le garde a compris. Il est allé vers la fenêtre, très ému, et il tapote du bout des doigts contre les vitres.

Renaudière se relève et les considère tous les deux, l'un après l'autre; il sent, dans le fond de lui-même, une vague inquiétude, sans en bien saisir les raisons.

— Je n'ai rien remarqué qui justifiait vos soupçons, monsieur Barrédieu, dit-il. Cette femme ne porte aucune trace de contusion, ni sur le cou, ni sur les épaules, ni sur le corps. S'il y avait eu assassinat, ce n'eût pas été sans qu'elle se défendit. Je conclus donc au suicide. Je puis même vous donner ce détail: Virginie paraissait très désespérée de la mort de son maître. Elle en était comme affolée. J'ai essayé de la consoler, mais elle ne m'entendait pas. Sa mort ne m'étonne donc point. Elle se sera suicidée dans un accès de folie.

M. Barrédieu l'écoutait distraitement. Il pensait à la question qu'il voulait faire au docteur.

— Monsieur Renaudière, dit-il à la fin, après un grand effort sur lui-même, je suis obligé de vous adresser une question qui certainement vous paraîtra bizarre, mais je vous prie de croire qu'il n'y a chez moi aucune mauvaise pensée à votre endroit.

Renaudière dressa l'oreille. Il sentait un danger. L'on allait venir? Comment le repousserait-il? De quelle nature était ce danger?

Toute sorte de problèmes qui se pressaient dans son cerveau. Les deux hommes se regardaient: lui, prêt à se défendre, le juge de paix prêt, malgré sa

timidité, à faire quand même son devoir.

— A quelle heure est mort M. Courageot?

— Six heures environ. — C'était bien ce que lui avait dit la Heugne.

— C'est vous qui avez arrangé le mort dans son lit?

— Oui. — Cela vous a pris beaucoup de temps?

— Mon Dieu, monsieur, je n'ai pas regardé ma montre. J'ai rendu bien souvent le même service dans des familles en deuil. En général, il me suffit d'une demi-heure, de trois quarts d'heure au plus.

— Et ensuite, qu'avez-vous fait? Renaudière considéra le juge de paix d'un air moqueur.

Monsieur Barrédieu, vous avez bien fait de me prévenir que vos questions seraient bizarres... Le qualificatif n'est même pas tout à fait à sa place, car c'est inconvenances qu'il aurait fallu dire.

— Puisque je vous avais averti, monsieur, vous ne pouvez m'en tenir rigueur. Je vous prie donc de vouloir bien me répondre.

— Je suis reparti pour Cerdon, dit Renaudière avec hauteur.

— Quelle heure était-il? — Je l'ignore. — Il était huit heures. — Merci. Vous me l'apprenez. Mais puisque vous le savez, il était bien inutile de me le demander.

— Mes questions, faites dans l'intérêt de la justice n'ont rien qui puisse vous fâcher. Il se peut qu'une tentative de vol ait été commise entre le moment où vous êtes parti et celui où la mort de Virginie a été découverte. Vous n'avez

rencontré autour de Maison-Feyue aucun personnage suspect?

— Non, il me semble seulement avoir entendu, dans les bois, la voix de Heugne, le menuisier du Chantegrelet. Mais qui peut vous faire croire à une tentative de vol?

Et Renaudière regardait avec surprise autour de lui.

— Le désordre où vous voyez cette chambre...

Le docteur sourit. — S'il y a eu tentative de vol comme vous le pensez, ce ne peut être qu'après mon départ.

— Pourquoi? — Parce que le désordre de cette chambre existait lorsque je suis arrivé, alors que M. Courageot n'était pas mort.

En effet, c'était possible. Le juge n'y avait pas songé. Mais ne s'en émut pas autrement.

Ces questions, il ne les adressait que pour arriver à celle-ci: — Est-ce que vous avez eu besoin de monter sur ce bœuf, monsieur?

Un flot de sang apparut aux joues du misérable.

Ces paroles si simples faisaient revivre le drame du matin, la vieille l'accusant de sa voix vengeresse, puis son cadavre hissé là-haut, au bout de la corde.

Puis, presque aussitôt, le sang redescendit au cœur et il devint pâle, aussi pâle que le père Courageot, en son lit funéraire.

— Mais pas du tout, monsieur... dit-il d'une voix altérée. Entre sa première question et la suivante, M. Barrédieu mit quelques secondes. Cela suffit au misérable pour se remettre.

Et cependant un coup d'œil furtif venait de lui montrer, sur ce bureau, la trace bien marquée d'une chaussure.

Et c'était la marque de son pied! Le juge de paix la lui montra: — Nous voudrions savoir qui est monté là, dit-il... cela nous ferait peut-être découvrir beaucoup de choses...

— C'est bien simple... Sans doute l'homme qui a dépendu Virginie La Touche.

— Non... l'homme s'est servi d'une chaise.

— C'est peut-être la marque du pied de Virginie elle-même?

— Elle a des chaussures.

— Alors, impossible de vous renseigner. — Ne serait-ce pas vous? Rappelez bien vos souvenirs.

— Je vous répète... — Si j'insiste, monsieur Renaudière, c'est que cette marque, que vous pouvez regarder de près, sur cette feuille de papier, contient un signe particulier qui est répété sous votre chaussure...

— Ah! ah! vous m'étonnez... que me chantez-vous là?

— Assurez-vous par vous-même si la semelle de votre botte droite ne présente pas une ligne de cinq clous à gauche, tandis qu'il y en a six du côté droit.

Renaudière regarda. — C'est vrai! dit-il. — Maintenez, voyez... ce papier cinq à gauche... six à droite.

— Curieux, très curieux, en effet. Le docteur examinait le papier longuement. Il lui fallait le temps de reprendre son sang froid. Pour la seconde fois, il était troublé. — Comment cela peut-il se faire?...

dit-il?... Il est certain que voilà, pour ainsi dire, le détail de mon pied droit... Et cependant j'affirme n'être pas...

Il se frotta le front et souriant: — Ah! mon Dieu, j'oubliais... Quelle bêtise!... Il respirait largement, soulagé, rasséréné.

— Eh bien! demanda M. Barrédieu. — Lorsque je suis entré, je vous ai dit que j'avais trouvé cette chambre en désordre... les tiroirs étaient ouverts... des papiers traînaient par terre... par mégarde, j'ai marché dessus... je les ai ramassés et je les ai remis sur le bureau.

L'explication était claire, frappante, plausible. M. Barrédieu sentit s'évanouir tous ses soupçons.

— Vous m'excuserez, monsieur Renaudière.

— Ne faisiez-vous pas votre devoir, monsieur.

Il tendit la main au juge. — Et le juge la serra.

— Je vous ai fait venir, docteur, pour une simple constatation de décès. C'est l'affaire du parquet et non la mienne. Je pousse plus loin l'enquête, s'il le croit convenable, et à commettre un médecin pour faire un rapport médico-légal sur Virginie La Touche. Je n'ai donc plus besoin de vos services et vous pouvez reprendre votre liberté.

Les deux hommes se saluèrent. En passant dans la cuisine, — car la grille restait fermée, la mort de Virginie dérangeant toutes les habitudes de la maison, — le docteur trouva et qui gela assis près de la cheminée et qui frissonnait, comme secouée de convulsions.

(A suivre)